



PIECE N°1 :

AVIS D'APPEL D'OOFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/C.BTA1^{ER}/SG/ST/CIPM/2026, DU 28 JANVIER 2026 POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU À LA FERME
AVICOLE DE BONIS 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
BERTOUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU LOM & DJEREM, REGION DE L'EST,
LOT UNIQUE.

ADDITIF RECTIFICATIF N°001

Le Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}, Autorité Contractante, communique :
Les dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert suscité sont modifiées ainsi qu'il suit :

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES AU LIEU DE :

A. Critères éliminatoires :

b. Offre technique

- 1) Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique.

LIRE :

A. Critères éliminatoires :

b. Offre technique

- 1) Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique et/ou dans l'une des catégories du BTP.

PIECE N°3 :

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Article 14 : Documents constituant de l'offre

AU LIEU DE :

14.2. Offres techniques comprenant :

14.2.1. Attestation de catégorisation ou la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique du soumissionnaire.

LIRE :

14.2. Offres techniques comprenant :

14.2.1. Attestation de catégorisation ou la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique et/ou dans l'une des catégories du BTP.

Article 29 : examen des offres et détermination de leur conformité

AU LIEU DE :

29.5.1. Critères d'évaluation des offres

29.5.1.1. Critères éliminatoires :

b. Offre technique

- 1) Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique.

LIRE :

29.5.1.1. Critères éliminatoires :

b. Offre technique

- 1) Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans l'une des catégories du sous-secteur hydraulique et/ou dans l'une des catégories du BTP.

Le reste sans changement

Bertoua, le 05 FEV 2026
Le Maire, Maître d'Ouvrage
Autorité contractante

COPIES A :

- ARMP/EST ;
- DDMINMAP/L&D ;
- CIPM/Bta 1^{er} ;
- SOUMISSIONNAIRES ;
- AFFICHAGES ;
- ARCHIVES CHRNOS.

